

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 24 octobre 2019

L'an deux mil dix neuf et le vingt-quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h00, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation : 17/10/2019

Secrétaire de séance: M Haas

Étaient présents : DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, COLAS Didier, DUCROTVERDUN Jean-Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, PROTAT Estelle

Étaient absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, DEPOIL Pascale excusée et représentée par BENAS Nathalie, LACHAUX Fabien excusé et représenté par HAAS Didier, MARCHANDIAU Perrine excusée et représentée par PROTAT Estelle.

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 18 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

I) Approbation du rapport de la CLETC

La communauté de communes Entre Saône et Grosne verse aux communes membres une Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP). Cette ACTP est fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges(CLETC). Le montant de l'ACTP est révisé annuellement en fonction des transferts de compétences.

La commune de Nanton doit reverser la somme de 12 926.90 €.

Suite à une erreur de calcul sur la compétence enfance jeunesse et à une double facturation de Sennecey-le-grand par rapport au service périscolaire la communauté de communes va devoir rembourser la commune de Sennecey et augmenter ses ACTP de plus 64 212 € jusqu'en 2023.

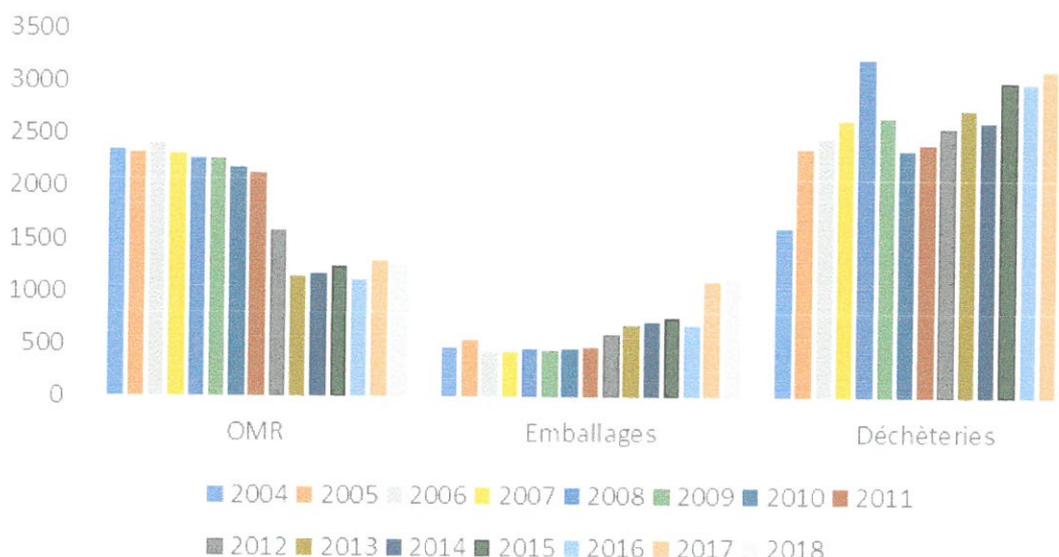
Le rapport est voté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II) Rapport de la gestion des déchets

Madame le Maire présente au conseil le rapport sur la gestion des déchets.

- 11 804 habitants desservis, 1 261.88 tonnes collectées soit 106.90 kg/habitant desservi (en 2017 nous étions à 110.21 kg/habitant, la moyenne du département étant de 228 kg/hab.)
- La collecte sélective des emballages ménagers : 11 804 habitants desservis, 1 123.64 tonnes collectées soit 95.19 kg/habitant desservi.
- La collecte en déchèteries : 3 déchèteries, 14 221 habitants desservis, 3 690.81 tonnes collectées(II est à noter que sur 4 495 usagers ayant utilisé leur badge de déchèterie, seuls 77 ont dépassé les 20 passages inclus dans leur abonnement).

EVOLUTION TONNAGES DECHETS



III) Rapport SPANC

Madame le Maire donne lecture du rapport sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

- 1 384 habitants sont desservis sur un total de 12 585, soit 11 %.
- Le contrôle des installations neuves est facturé 205 €, celui des installations existantes est facturé 100 €, autres prestations 90 €.
- La vidange est passée de 166.60 € à 177.30 € (service facultatif).
- Concernant les recettes, il y a eu moins de recettes sur les contrôles et davantage sur les vidanges.

IV) Modification des statuts de la communauté de communes

Madame le Maire informe le conseil sur les modifications des statuts de la communauté de communes :

- la compétence assainissement des eaux usées est ajoutée aux statuts
- Le SPANC est enlevé des compétences optionnelles
- On enlève des compétences optionnelles la construction et l'entretien des équipements culturels et sportifs et on ne remet dans les compétences facultatives que les équipements sportifs.

Concernant le transfert de la compétence assainissement il a été décidé en conseil communautaire que les communes mettent le personnel technique et le personnel administratif à sa disposition, une personne sera recrutée pour compléter le travail administratif.

Ces modifications des statuts de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

V) Annulation de dettes

Suite à une procédure de surendettement et à la demande du juge, nous devons annuler la dette de 9,96 € correspondant au service de l'assainissement collectif.

Le conseil vote l'annulation de la dette de 9,96 € à l'unanimité des membres présents et représentés .

VI) Création d'un poste de saisonnier

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Laurent Joblot notre cantonnier se retrouve à nouveau seul.

Afin de l'aider dans les préparations des plantations de la rue Adolphe Déchenaud (projet du CAUE), madame le Maire propose au conseil l'embauche d'un saisonnier durant la deuxième semaine des vacances scolaires.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de créer le poste de saisonnier.

VII) Les aménagements

Madame le Maire informe le conseil que les travaux ont commencé avec une petite semaine de retard par le cheminement de Sully. Le busage de Vincelles sera fait juste après.

La possibilité de créer des chicanes à l'entrée sud de Sully a été étudiée. Un marquage a été fait, une phase de test aura lieu avec une signalisation afin de voir si le positionnement est bon. Madame le Maire demande au conseil de faire remonter les remarques.

Suite à l'absence de la paysagiste dans les dernières réunions, madame le Maire a demandé à 2Age, maître d'œuvre, un véritable accompagnement sur ce sujet. Une rencontre avec un autre paysagiste a eu lieu ce 24 octobre.

VIII) Questions diverses

- *Les travaux de la Poste* : réouverture ces jours-ci et un nouveau facteur guichetier sera installé à partir de janvier
- *Les travaux du cimetière* : suite à l'engagement de la commune pour la non utilisation de produit phytosanitaire, les travaux de végétalisation du cimetière ont été réalisés.
- *Les travaux sur Corlay* : Suite aux différentes réunions avec les habitants, les travaux sur la voirie seront effectués mi novembre avec notamment la mise en place d'un dos d'âne.
- *Madame le Maire informe le Conseil sur l'évolution du dossier concernant le PLUI, de nouvelles réunions auront lieu en novembre.*
- *Madame le Maire fait un point sur les prochaines manifestations : cérémonie au monument au mort le 11 novembre, repas des aînés le 11 novembre, marchés de Noël le 30 novembre et week-end Téléthon les 7 et 8 décembre.*

La séance est levée à 21 heures 15.

